

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 149

Représenté(s) : 36

Votant(s) : 185

Excusé(s) : 12

Absent(s) : 9

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 29 JUN 2023

Le jeudi 29 juin 2023 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 23 juin 2023, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Franck BAILLY, Mme Maryline BAILLY, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Thierry BRIANÇON, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Jacky CHOPIN, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, Mme Laurence DEPLAINE, M. Thierry DESIRA, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Robert D'HARCOURT, M. Sébastien DOLÉ, Mme Touria DOUAH, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Cyrille DUTERNE, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQUE, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Stéphane GOMBAUD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Alain HIRAUT, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, M. Thierry JOBART, M. Michel KELLER, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Denis LHOTELAIN, Mme Zabbaou LIMAN, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, Mme Catherine MALAISÉ, M. Jean MARX, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. François MOURRA, M. Francis MUNIER, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Christophe PATINET, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Nadine POULAIN, Mme Evelyne QUENTIN, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, M. Jean-Marc ROZE, Mme Marie ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. André SECONDE, M. Jean-Luc SENE, Mme Armelle SIMON, M. Patrick SIMON, M. Michel SUPPLY, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Bernard THIERY, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOULLEC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, Mme Maryvonne CHAUVET (suppléant de M. Jean-Pierre GRISOUARD), M. Alain TOCUT (suppléant de M. Jean-Pierre JOREZ), Mme Nadia DOUSSAINT (suppléant de M. Patrice MOUSEL), Mme Christiane LASSEAU (suppléant de Mme Marie-Bernadette NEYRINCK), Mme Marie-Annick DEMESSENCE (suppléant de M. Dominique POTAR), M. Thierry LEROUX (suppléant de Mme Anne-Sophie ROMAGNY), M. Joël LEBOURCQ (suppléant de M. Marcel VERGEZ)

Étaient représenté-e-s :

M. Eric AMMEUX a donné pouvoir à Paul-Vincent ARISTON, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à André TETENOIRE, M. Edouard BARON a donné pouvoir à Orélie MINGOLLA, M. François BARONNET a donné pouvoir à Jean-Christophe POINS, Mme Marie-Hélène BASTOGNE a donné pouvoir à Michel KELLER, M. Nicolas CARNOYE a donné pouvoir à Stéphane GOMBAUD, Monsieur Corentin CENTA a donné pouvoir à Freddy THOMAS, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT, M. Conrad CHER a donné pouvoir à Fabien CHARPENTIER, M. Christophe CORBEAUX a donné pouvoir à Valérie CHAUMET, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Nicolas DARGENT a donné pouvoir à Isabelle GERARD, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Charlotte D'HARCOURT a donné pouvoir à Agathe MOUGENOT, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Brigitte BLONDEAU, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Elizabeth VASSEUR, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Zabbaou LIMAN, M. Didier HENRIET a donné pouvoir à Anne DESVERONNIERES, M. Michel HUTASSE a donné pouvoir à Gilles DESSOYE, M. André JACOB a donné pouvoir à Claudine ROUSSEAU, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Charles GOSSARD, M. Pascal LABELLE a donné pouvoir à Franck NOEL, M. Stéphane LANG a donné pouvoir à Valérie BEAUVAIS, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Armelle SIMON, M. Eric MALTOT a donné pouvoir à Jeanne JACQUET, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Frédéric MASSONOT a donné pouvoir à Annie PERRARD, M. Emmanuel MAZINGUE a donné pouvoir à Kevin PONCIN, M. Arnaud NININ a donné pouvoir à Pascal HARLAUT, M. Eric QUENARD a donné pouvoir à Dominique LEDEME, M. Jean-Pierre RONSEAUX a donné

pouvoir à François MOURRA, Mme Monique ROUSSEL a donné pouvoir à Marie ROZE, M. Philippe SALMON a donné pouvoir à Laure MILLER

Étaient excusé-e-s :

M. Jean-Pierre ARNAUD, Mme Nathalie BELAMY, M. Denis BOUDVILLE, M. Francky CARON, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Thomas DUBOIS, M. Serge HIET, M. Antoine LEMAIRE, Mme Maryse LEQUEUX, M. Pierre LHOTTE, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Michel SICRE

Étaient absent-e-s :

M. Bruno ARIZZI, M. Franck ASSELIN, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, M. Damien GIRARD, M. Jean LETISSIER, M. Jean MICHEL, M. Patrice MOREL, M. Daniel VAQUETTE

N'ont pas pris part au vote :

M. Eric AMMEUX, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Thierry BRIANÇON, Mme Marie DEPAQUY, M. Nicolas HABARE, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS, M. Mario ROSSI, M. Patrick TCHANGA

Secrétaire : Jean-Pierre FORTUNÉ

Vice Secrétaire : Patrick BEDEK

Votes :

Pour : 174 Contre : 0 Abstention : 1

**COMMUNE DE BOURGOGNE-FRESNE
PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOURGOGNE - ELABORATION
BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DE PROJET**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31 et suivants, L.103-2 à L.103-6, R.151-1 à R.151-55 et R.153-3,

Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du Contenu du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu la délibération n°41/2014 du Conseil municipal de Bourgogne du 10 septembre 2014 prescrivant l'élaboration d'un PLU,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 2016 portant création de la commune nouvelle Bourgogne-Fresne,

Vu la délibération n°15-2017 du Conseil municipal de Bourgogne-Fresne du 16 janvier 2017 donnant l'accord à la Communauté urbaine du Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU de Bourgogne,

Vu sa délibération n°CC-2017-71 du 9 février 2017 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures d'élaboration du PLU de Bourgogne,

Vu la délibération n°39-2022 du Conseil municipal de Bourgogne-Fresne actant du débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables du PLU de Bourgogne qui s'est tenu le 26 septembre 2022 au sein du Conseil municipal de Bourgogne-Fresne,

Vu sa délibération n°CC-2022-220 du 17 novembre 2022 actant la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur PLU de la commune de Bourgogne au sein du Conseil communautaire,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Vu la délibération n°26/2023 du Conseil municipal de la commune de Bourgogne-Fresne du 25 mai 2023 donnant un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'approbation de l'arrêt de projet du PLU de Bourgogne,

Vu les pièces du dossier de projet de PLU,

Considérant que le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015, relatif à la partie réglementaire du livre I^{er} du

Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU, offre la possibilité pour l'autorité compétente d'appliquer au document l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016,

Considérant l'intérêt d'appliquer au PLU de Fresne-lès-Reims en cours d'élaboration, les articles R.151-1 à R.151-55 relatif au contenu modernisé du PLU,

Considérant que les études d'urbanisme relatives à l'élaboration du PLU de Bourgogne ont été achevées,

Vu le passage en Conférence de territoire Beine Bourgogne

Vu l'avis du bureau communautaire du mardi 20 juin 2023,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'appliquer au Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration prescrite sur le fondement du I de l'article L.123-13 (dans sa version en vigueur avant le 31 décembre 2015), l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'Urbanisme,

d'arrêter le bilan de la concertation, tel que détaillé dans le document annexé à la présente délibération,

d'arrêter le projet de PLU de Bourgogne tel qu'il est annexé à la présente délibération,

de soumettre, pour avis, le projet de PLU aux personnes publiques associées ainsi qu'à celles qui en ont, le cas échéant, fait la demande.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet d'élaboration, tel qu'arrêté par le Conseil communautaire, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Bourgogne-Fresne et d'une publication sur le site internet de la Communauté urbaine durant un délai d'un mois.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- le bilan de la concertation,
- le rapport de présentation et ses annexes,
- l'évaluation environnementale,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- le plan de zonage 1 (1/10 000),
- le plan de zonage 2 (1/2 000),
- le règlement écrit,
- les annexes,
- la délibération du conseil municipal sur l'arrêt de projet et le bilan de la concertation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil
communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims

Catherine VAUTRIN



Secrétaire : Jean-Pierre FORTUNÉ

Vice Secrétaire : Patrick BEDEK



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2023 et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2023.